



Passer du statut SARL au statut micro entreprise ?

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:25**

Comment passer du statut SARL au statut micro entreprise ?

Il est difficile de vous répondre sans plus d'information concernant votre société. Tout dépend de votre activité, du nombre d'associé, du volume de chiffre d'affaires, du régime fiscal de la sarl (IS ou IR).

Ensuite, il convient d'examiner les motivations qui vous poussent à choisir le régime de la micro. Dans de nombreux cas de création, le régime de la micro n'est pas plus avantageux que celui d'une sarl... il convient donc de bien étudier avant toute décision l'impact réel du passage en micro.

Enfin, il faut rappeler que la SARL est une structure juridique, la micro est un statut fiscal et non une structure ou un statut juridique.

En tout état de cause, si vous êtes en SARL, il existe plusieurs associés. Or le régime de la micro entreprise n'est possible qu'en entreprise individuelle et n'est pas applicable aux sociétés de capitaux.

NDLR : Si votre activité ne justifie plus l'existence d'une société, vous pouvez, en accord avec votre/vos associés déposer le bilan de la société, et vous mettre en micro-entreprise pour continuer votre activité personnelle ...

Thierry GUTH
cyberpro